

**Remboursement partiel des cotisations parentales pour la garde de jour des enfants à Potsdam
pour la période du 01/01/2015 au 31/07/2018**

Mesdames et Messieurs,
Chers Parents,

Si votre enfant a été accueilli dans une garderie de la société Internationale Bund Berlin-Brandenburg gGmbH **entre le 01/01/2015 et le 31/07/2018** et qu'il remplit toutes les conditions préalables nécessaires, vous pouvez exiger le remboursement du trop-payé des cotisations.

Vous trouverez toutes les informations importantes, les conditions préalables requises pour bénéficier du remboursement partiel des cotisations parentales versées et le formulaire de demande sur la page d'accueil de Potsdam, la capitale du Land, à l'adresse suivante :

<https://www.potsdam.de/elternbeitrag>

Merci de renvoyer par la poste le formulaire de demande intégralement rempli, l'accord d'indemnisation afférent ainsi que la déclaration de consentement au traitement de données à caractère personnel, signés par **toutes** les personnes ayant la garde des enfants **jusqu'au 31/12/2019 dernier délai**, à l'adresse suivante :

**Internationaler Bund
IB Berlin-Brandenburg gGmbH
Verwaltungszentrum
Rigaer Strasse 44
10247 Berlin**

Sous peu, vous recevrez une confirmation de réception par la poste. Votre demande sera examinée et traitée.

Pour toutes questions relatives à la demande, vous pouvez aussi contacter le centre administratif de l'IB dans les créneaux horaires d'accès téléphonique prévus : **030 / 629 017 50** (les mardis de 14h00 à 17h00 et jeudis de 09h00 à 12h00).